

Décision

Générale

colonial

Décision n° 787/SG/FP portant inscription au tableau d'avancement et promotion du personnel du cadre territorial des Postes et Télécommunications.

n° 787/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
20 mai 1968

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1968

Date du numéro
10 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1967 les fonctionnaires du Cadre territorial des Postes et Télécommunications ci-après nommés: I — CORPS DES CONTROLEURS Pour le grade de contrôleur, 1re classe, 1er échelon : M. Ahmed Dahan Abdallah, pour compter du 1er novembre 1967. II — CORPS DES PREPOSES Pour le grade de préposé de 1re classe, 1er échelon : M. Abdillahi Mohamed Houssein, pour compter du 14 avril 1967. Pour le grade de préposé de 2e classe, 1er échelon : M. Haïbe Ismaël Warsama, pour compter du 9 novembre 1967. Art. 2. — Sont promus pour. compter des dates et suivant les modalités ci-après indiquées, les fonctionnaires du Cadre territorial des Postes et Télécommunications dont les noms suivent : POSTES ET TELECOMMUNICATIONS Art. 3. — Est titularisé pour compter du 27 juin 1967, M. Abou Baker Hassan Abdallah, contrôleur stagiaire du Cadre territorial des Postes et Télécommunications (branche technique, Service des installations radioélectriques). Art. 4. — M. Aboubaker Hassan Abdallah, contrôleur de 2e classe, 1er échelon, est promu au 2e échelon de son grade pour compter du 27 juin 1968.